



## Compte rendu de la Commission Paritaire Nationale des **PROTHÉSISTES DENTAIRES** réunie le 26 janvier 2018



Le vendredi 26 Janvier 2018 s'est réunie au siège de l'UNPPD la Commission Paritaire Nationale de la branche des laboratoires de prothèses dentaires avec la participation pour le collège « salariés » de la CGT, de la CFDT, de la FNISPAD, de FO et de l'UNSA en remplacement de la CFTC plus représentative dans les laboratoires.

### A l'ordre du jour :

- Accord CPPNI,
- Rapprochement des branches,
- Article 43 : relatif aux congés pour enfant(s) malade(s),
- Salaires.

**L'accord portant sur la mise en place de la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation de la branche** issue de l'article 24 de la Loi n°2016-1088 du 8 Août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels est en cours de finalisation. Il transpose la loi et n'apporte pas d'observation particulière. Il sera adressé dans les prochains jours aux organisations syndicales pour signature. La participation des salariés aux négociations collectives au niveau national est régie par l'accord multi- professionnel étendu du 16 mars 2007.

**Concernant le rapprochement, l'UNPPD unique syndicat « employeurs » prospecte.** Des contacts ont été pris, notamment avec les cabinets dentaires, mais à ce jour sans résultat. Il s'agissait d'une simple information.

### **Un plus pour les salarié.e.s ayant à charge un ou plusieurs enfants**

Le congé pour enfant(s) malade(s) est fixé à 12 jours par an dont deux rémunérés. Aucune rémunération n'était prévue antérieurement. Un avenant sera adressé dans les prochains jours aux Organisations Syndicales pour signature.

### **Enfin concernant les salaires, ça bloque !**

Les organisations syndicales proposaient + 2 % pour tous. L'UNPPD ne propose que 0,75 %

Suspension de séance à la demande du collège « salariés». Il est proposé par le collège « employeurs » + 1,25 % pour les emplois de la grille jusqu'à technicien qualifié en prothèse dentaire TQ1 et +0,75 % pour les emplois suivants.

A l'unanimité les OS rejettent ces propositions, mais néanmoins ce sont celles-ci qui seront adressées aux partenaires sociaux pour signature.

### **La prochaine SPP OPCALIA est fixée au Vendredi 2 Mars 2018.**

#### **Les CPN auront lieu les :**

- Vendredi 30 Mars 2018,
- Vendredi 18 Mai 2018,
- Vendredi 6 Juillet 2018,
- Vendredi 14 Septembre 2018,
- Vendredi 16 Novembre 2018.

#### **Les SPP OPCALIA auront lieu les :**

- Vendredi 29 Juin et Vendredi 14 Décembre 2018.
- Ces réunions auront lieu à l'UNPPD à partir de 9 h 30.